



## Cotisations MSA trop versées

Par **JMRHX55**, le **01/02/2015 à 14:05**

bonjour,rnj'ai versé trop de cotisations à la MSA depuis 2008.rnJ'ai fait une réclamation. Ils m'ont reversé les trop perçus des 2 dernières années en me disant que pour les années antérieures, il y avait prescription.rnrnquels sont mes droits ?rnmmerci pour votre réponse.

Par **alterego**, le **01/02/2015 à 17:09**

Bonjour,rnrnCotisez-vous toujours ? Dans la négative depuis quand ne cotisez-vous plus ?rnrnCordialement

Par **moisse**, le **01/02/2015 à 17:59**

Bonsoir,rn[citation] les trop perçus des 2 dernières années en me disant que pour les années antérieures, il y avait prescription. rn[/citation]rnC'est le cas, sauf que les 2 années débutent au moment où vous avez été en mesure de constater l'excédent de versement.rnEn effet on considère qu'il faut compter du jour où le titulaire d'un droit a connu ou aurait dû connaître les faits lui permettant de l'exercer. rnC'est à dire que si vous avez simplement payé sur la foi de bordereaux émis par la M.S.A. le délai de prescription ne débute qu'au jour où la MSA vous a révélé cette erreur, si effectivement c'est ainsi que vous avez connu ce surplus de versement.